

Le français québécois et la légitimité de sa description

Pierre Martel, Nadine Vincent et Hélène Cajolet-Laganière

Volume 26, numéro 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603155ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603155ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martel, P., Vincent, N. & Cajolet-Laganière, H. (1998). Le français québécois et la légitimité de sa description. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 95–106.
<https://doi.org/10.7202/603155ar>

LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS ET LA LÉGITIMITÉ DE SA DESCRIPTION

Pierre Martel, Nadine Vincent et Hélène Cajolet-Laganière
Université de Sherbrooke

Le français est une langue universelle parlée par plus de cent millions de personnes réparties sur tous les continents. La langue française est l'expression de nombreux peuples qui vivent dans des pays très divers. Le Québec, principal foyer francophone en Amérique, constitue un membre important de cette communauté linguistique. Comme c'est le cas pour toutes les grandes langues du monde, on constate un phénomène de variation à l'intérieur de la langue française. Cette variation est multiple; elle touche entre autres la prononciation (les accents), mais c'est sur le plan du lexique qu'elle est le plus marquée. C'est donc uniquement de la variation lexicale que nous traiterons dans le cadre du présent article.

1. Introduction

Depuis le milieu du XVIII^e siècle, de nombreux observateurs, Québécois, Français ou autres, comparant le français en usage ici et celui de France, ont relevé des phénomènes typiques ou uniques au français québécois. Selon le cas, ces écarts lexicaux ont été qualifiés de différentes appellations (canadianismes, québécismes, particularismes, etc.) les qualifiant d'archaïsmes, de dialectalismes, d'anglicismes, de barbarismes, etc.

À cette variation externe s'ajoute naturellement la variation interne au français québécois, celle qui touche en général les différences entre la langue parlée et la langue écrite, les niveaux de langue (du niveau le plus familier au niveau soutenu), les variantes temporelles et régionales, etc. On s'entend enfin pour dire que la langue écrite du Québec tend à se rapprocher de la langue écrite de France (Maurais 1986 : 80). Est-ce à dire que les textes écrits de haut

niveau se confondraient avec le français international? Qu'ils ne contiendraient aucune variation?

Oublions pour un moment cette problématique de la variation lexicale et le constat d'écart réels entre le français de France et le français québécois, et postulons qu'il n'existe qu'un seul français, une seule langue française, et que le modèle que nous suivons au Québec est le même pour tous les francophones : la norme unique, centralisée à Paris depuis le XVII^e siècle. N'est-ce pas implicitement l'avis des Québécois quand ils optent pour les dictionnaires du français de France, notamment le *Petit Robert* (PR) et le *Petit Larousse illustré* (PLI), qui sont les dictionnaires les plus couramment utilisés au Québec?

Compte tenu de cette hypothèse, c'est-à-dire de l'existence d'une norme unique, du moins en ce qui concerne les textes québécois reflétant un niveau de langue soigné, nous avons analysé attentivement un corpus de textes sociopolitiques écrits par des Québécois et Québécoises dans une situation de communication exigeant une forme soignée. Nous laissons de côté tous les écarts par rapport aux codes orthographique, grammatical, syntaxique, typographique et lexical (anglicismes, calques, barbarismes, impropriétés, etc.). Nous nous sommes intéressés exclusivement aux mots et expressions propres à décrire la situation sociopolitique du Québec.

Pourquoi choisir comme corpus d'analyse le vocabulaire sociopolitique? Parce qu'il est au centre de la vie d'une société, et cela est particulièrement vrai pour le Québec, qui est en constante recherche de son identité, de sa légitimité, et qui prône son caractère distinctif. Cela se traduit inévitablement dans l'expression du discours et dans le vocabulaire utilisé. Compte tenu de l'objet du présent débat, on peut se demander s'il est légitime de décrire ce vocabulaire dans son contexte d'utilisation en Amérique du Nord.

2. Le corpus d'analyse

De manière à isoler quelques cas concrets, nous nous sommes basés sur un corpus précis, fermé et adapté au sujet, soit 100 mémoires de la Commission Bélanger-Campeau, qui traitent essentiellement de l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Vincent 1997a : 316). Le mandat de cette commission était de présenter des recommandations quant au statut politique et constitutionnel du Québec. Dans ce cadre, 583 mémoires individuels ou collectifs ont été soumis entre le 2 novembre 1990 et le 23 janvier 1991. On compte notamment la participation de 53 experts de divers secteurs (économie, histoire, culture, sociologie, politique, etc.). Compte tenu du contexte de cette commission, nous

croynons que ces textes sont aptes à nous fournir des données fiables et pertinentes sur le vocabulaire sociopolitique québécois. Par ailleurs, étant donné le caractère officiel de cette commission, ces textes peuvent être considérés comme reflétant un niveau de langue standard, voire soigné. En effet, ces mémoires proviennent des meneurs d'opinion de notre société (écrivains, historiens, philosophes, politicologues, professeurs d'université, groupes, associations et mouvements reconnus, etc.). De plus, plusieurs de ces mémoires font mention des personnes qui ont révisé le document. Parmi l'ensemble de ces mémoires, nous en avons sélectionné 100 en fonction de critères précis (texte original français, provenance régionale, sexe et expertise des auteurs, etc.) de manière à obtenir une représentativité valable de la signature individuelle ou collective.

De l'ensemble du vocabulaire tiré de ce corpus (soit 250 000 occurrences et 8 350 vocables), nous avons analysé trois séries de mots centrés sur les trois thèmes suivants : les groupes humains, les options constitutionnelles et l'identité, ce dernier thème regroupant les mots relatifs à la citoyenneté ainsi qu'à l'appartenance linguistique et culturelle. Pour les trois thèmes retenus, nous avons relevé, en tenant compte de leur fréquence dans le corpus, les mots pertinents, leurs dérivés, leurs collocations et leurs cooccurrents ainsi que leurs synonymes et leurs antonymes. Il importe de noter qu'il ne s'agit pas là de mots relevant d'un vocabulaire spécialisé, mais plutôt de la langue générale, le texte des mémoires devant être compris par le grand public et accessible à tous. Le tableau de la page suivante présente la liste des mots retenus et leurs dérivés; il s'agit pour la plupart de mots polysémiques en français, mais que nous n'étudions que dans leurs sens sociopolitiques.

3. Particularités lexicales tirées de l'analyse des contextes

L'étape suivante consistait à analyser d'une manière exhaustive les contextes du corpus Bélanger-Campeau (en abrégé BC) où figuraient les mots retenus afin de dégager les sens et les emplois de chacune de ces unités lexicales. Nous avons par la suite comparé les sèmes tirés du corpus BC avec ceux mentionnés par les principaux dictionnaires français utilisés au Québec afin d'en cerner les emplois québécois. Compte tenu de l'objet de notre exposé, soit la légitimité de la description du français en usage au Québec, nous nous sommes concentrés sur les éléments absents des dictionnaires produits en France. Nous n'avons pas porté notre analyse sur le contenu des dictionnaires québécois comme le *Dictionnaire du français Plus*, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* et d'autres. Voici quelques exemples des spécificités identifiées à partir de l'analyse des seuls contextes du corpus BC.

Tableau 1
Liste des mots sélectionnés

I. MOTS RELATIFS AUX GROUPES HUMAINS

communauté	: <i>communautaire, communautariste</i>
État	: <i>étatique</i>
nation	: <i>national, nationalitaire, nationalité, nationalement, nationalisme, nationaliste</i>
pays	
peuple	: <i>populaire, peupler, peuplement</i>
société	: <i>sociétal, social, socioculturel, socioéconomique, sociopolitique, socialement, socialisme, socialiste, social-démocratie, social-démocrate, socioprofessionnel</i>

II. MOTS RELATIFS AUX OPTIONS CONSTITUTIONNELLES

autonomie	: <i>autonomiste, autonome</i>
fédéralisme	: <i>fédéraliste, fédéré, se fédérer, fédéro-québécois</i>
indépendance	: <i>indépendantisme, indépendantiste, indépendant</i>
séparation	: <i>séparatisme, séparatiste, séparé, se séparer</i>
souveraineté	: <i>souverainisme, souverainiste, souverain, souverainement</i>
souveraineté-association	: <i>souverainiste-associé</i>
statu quo	

III. MOTS RELATIFS À L'IDENTITÉ

anglais, britannique, anglo-saxon	: <i>anglicisant, anglicisation</i>
anglophone	: <i>anglophile, anglophonie</i>
canadien	: <i>canadianisation</i>
français	: <i>francité, franciser, francisation</i>
francophone	: <i>francophile, francophonie</i>
québécois	
immigrant, nouvel arrivant, allophone, nouveau Québécois, néo-Québécois, néo-Canadien;	
autochtone, amérindien, indien, inuit, sauvage, aborigène;	
anglo-canadien, anglo-québécois;	
canadien-anglais, canadien-français, canado-québécois.	

3.1

Il y a d'abord des différences de sens entre le corpus et les dictionnaires français. Prenons l'exemple du mot *nation*, appartenant au réseau des groupes humains.

Le PR donne les définitions suivantes du mot *nation* :

1. Vx. Groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune. «*des nations d'hommes d'une taille gigantesque.*» (Rouss.) ⇒ **race**.
2. Groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun. ⇒ **peuple**. *Nation civilisée, policée.* «*Le peuple français est [...] mieux qu'une race, c'est une nation*» (Bainville). «*Essai sur les moeurs et l'esprit des nations*», ouvrage de Voltaire...
3. Groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine. ⇒ **état, 1. pays**.

La deuxième définition pose le problème de la notion floue de groupe *généralement assez vaste* qui s'applique difficilement aux *nations autochtones*. La troisième définition, quant à elle, pose un problème majeur, celui de *l'autorité souveraine*. Ce sens ne peut convenir à plusieurs exemples du corpus BC, notamment tous ceux traitant de la *nation québécoise*. De fait, notre corpus contient plusieurs exemples qui présentent le concept de nation comme une notion gigogne, c'est-à-dire celui d'une nation qui cohabite avec d'autres nations, ou encore qui peut être intégrée dans un autre regroupement d'individus, dans une autre nation.

La structure fédérale actuelle [...] ne permet pas le libre développement de chaque nation, mais assure la domination d'une nation, la nation «canadienne» sur les autres nations, québécoise, acadienne, premières nations.

AGEUQAM 1990 : 6

Cet état [sic] fédéral n'est qu'une fiction, qui parvient très maladroitement à camoufler une réalité de toujours «Deux nations dans un même pays, deux sociétés complètes et bien distinctes», chacune à la recherche de son état [sic] central.

Association culturelle d'Ahuntsic 1990 : 5

Dans le corpus BC, une nation peut donc en contenir une autre. Cette nuance de sens relevée dans le contexte sociopolitique québécois et canadien est absente des dictionnaires français; elle n'en est pas moins fondamentale en ce qui concerne nos usages sociopolitiques. D'après les définitions des dictionnaires français, quand les nations sont regroupées, elles le sont au sein d'une communauté; par exemple, la Communauté économique européenne regroupe plusieurs nations qui ont en commun l'économie et le territoire.

Il en va de même de l'expression *statu quo*, qui présente aussi un sens particulier. Dans les contextes du corpus BC, celle-ci abandonne son sens latin et français de «état actuel des choses» (PR, PLI) pour plutôt référer à la situation

constitutionnelle floue qui caractérise le Québec depuis 1982, où le Québec n'est officiellement ni membre en règle du Canada (parce que non-signataire de la constitution de 1982) ni en dehors de l'ensemble canadien. On parle alors du *statu quo actuel*, du *statu quo comme scénario d'avenir* ou *comme option politique*.

[...] il n'y aura toujours que trois choix [...] le *statu quo*, le *fédéralisme renouvelé* et la *souveraineté* [...]

Grenier 1990 : 5

Prenons un autre exemple, tiré également du réseau des options constitutionnelles, soit le mot *souverainiste*. À la suite du référendum québécois de 1995, le PR a ajouté à sa dernière édition le mot *souverainiste*. Selon la définition donnée à ce mot (*Au Canada, Partisan [sic] de la souveraineté du Québec*), les souverainistes de la Colombie-Britannique seraient partisans de la souveraineté du Québec! Par ailleurs, si l'on se reporte à la définition de *souveraineté* dans ce même dictionnaire, on ne retrouve pas l'emploi propre au Québec, attesté notamment dans l'expression *souveraineté-association*. Les dictionnaires français donnent au mot *souveraineté* un caractère d'autorité suprême. Au Québec, on parle de *souveraineté culturelle, linguistique, territoriale*, etc., soit le pouvoir exclusif sur la culture, la langue, le territoire, etc.). Des précisions et des nuances s'imposent. Et surtout des exemples, des contextes, des cooccurrents précis, témoins du discours sociopolitique québécois et canadien. Nos travaux d'analyse et de comparaison ont révélé de semblables spécificités pour les mots *peuple*, *État*, *pays*, *société*, *souveraineté*, *indépendance*, etc. (Vincent 1997b : 53)

3.2

Cela nous amène à parler d'un autre type d'écarts, qui ont été peu traités jusqu'à présent, mais qui à nos yeux méritent qu'on s'y attarde. Ces écarts n'ont plus trait au sens des mots, mais bien à leur combinatoire dans l'axe syntagmatique. En effet, il est des mots dont le sens est identique de part et d'autre de l'Atlantique, mais dont l'usage dans le discours n'est pas le même. Nous parlons ici des collocations¹ et des cooccurrents², qui, dans les dictionnaires, deviennent souvent des citations ou des exemples ajoutés à la suite des définitions, et qui peuvent dans certains cas faire eux-mêmes l'objet d'une définition.

1 Les collocations représentent des segments de discours répété. On définit encore les collocations comme des combinaisons probables ou usuelles de deux lexèmes, c'est-à-dire le plus souvent des groupes binaires.

2 Les cooccurrents correspondent à la rencontre de deux ou plusieurs lexèmes, non figée et où chacun garde son sens; leur association est libre et occasionnelle. En d'autres mots, il s'agit d'une suite de mots indépendants dont la combinaison est momentanée sur l'axe syntagmatique.

On le sait, les définitions des dictionnaires sont orientées vers la langue. Les sens décrits correspondent à des entités virtuelles, des représentations abstraites qui appartiennent à la langue (elles sont donc «collectives», c'est-à-dire disponibles, communes à tous les usagers de la langue) et qui en garantissent la constance et la permanence. Il en est autrement des exemples d'emplois qui sont là pour cautionner les définitions; ce sont des témoins, des preuves de l'exactitude de la définition, mais ils sont aussi beaucoup plus que cela. À un autre niveau, les exemples, les mots dans le discours, reflètent l'usage commun au groupe et démontrent le fonctionnement réel, concret de la langue; ils proposent un modèle auquel l'utilisateur peut confronter ses propres énoncés. L'exemple de l'article *nation* du PR cité précédemment renvoie à la langue, alors que l'exemple est représentatif de l'usage réel de la langue en France (trois écrivains européens sont cités : un historien et deux philosophes).

On constate en outre que les exemples de discours réels deviennent des témoins authentiques et culturels de l'usage, c'est-à-dire

démonstratifs d'usages datés et liés à des conditions de milieu, de sol, c'est-à-dire du point de vue de la langue, contingentes, mais socialement ou rhétoriquement contraignantes en raison des phénomènes de mimétisme qui caractérisent toute société, dans le domaine du langage notamment, où tout est reçu avant d'être assumé et converti en donné. Préface du TLF

Dans les textes de notre corpus, nous avons relevé de nombreuses collocations et une multitude de cooccurrents absents du PR et du PLI. Voyons d'abord quelques exemples de collocations (ou associations de lexèmes en voie de le devenir) : *souveraineté-association, société distincte, projet de société, beau risque, fait français, rêve canadien, fédéralisme renouvelé, affirmation nationale*, etc. Ces groupes complexes mériteraient sans doute une définition pour en préciser le sens, suivie elle-même d'un exemple ou d'une citation, voire de quelques cooccurrents pertinents, de manière à les ancrer dans le discours (*le beau risque des années postréférendaires, le beau risque fédéraliste, le beau risque du fédéralisme renouvelé*, etc.). Ces collocations sont évidemment absentes des dictionnaires français, bien qu'on en connaisse l'existence et l'importance, et ce parfois depuis longtemps, comme en ce qui concerne *le fait français*. On retrouve en effet une attestation de cette collocation en 1966 sous la plume du linguiste Georges Straka, dans la préface de la *Bibliographie linguistique du Canada français* de Gaston Dulong.

Le maintien de la langue et de la civilisation françaises au Canada, ou — comme on dit parfois de façon à la fois simple et expressive — «le fait français en Amérique du Nord» est un phénomène étonnant et, aussi bien

humainement que sur le plan de la présence des valeurs françaises dans le monde, profondément réconfortant. On a même parlé, à ce sujet, d'un «miracle français» et cette expression n'a rien d'exagéré. Straka 1966 : V11

Il en va de même de l'ensemble des cooccurrents répertoriés dans notre corpus. Bien que le PR définisse *communauté urbaine* et, bien sûr, *communauté économique européenne*, on n'y trouve nulle trace de *communauté culturelle*, *communauté linguistique*, *communauté anglophone*, *communauté francophone*, etc., groupes complexes fort présents dans le corpus BC.

On peut ajouter à cela nombre d'expressions éloquentes; nous n'en citons que deux : *nuit des longs couteaux* et *revanche des berceaux*, qui ont pour l'ensemble des Québécois et Québécoises une connotation très précise.

Pour chaque acception de chacun des mots analysés en contexte, on note selon le cas des dizaines de cooccurrents. Pour le seul mot *souveraineté*, nous avons relevé, comme mots associés, 47 verbes d'introduction : *accepter, accéder, assumer, choisir, détenir, faire, revendiquer, souhaiter, vouloir*, etc.; 33 noms : *accession, accessibilité à la souveraineté; concept, idée, notion abstraite de souveraineté; question, sujet, thèse de la souveraineté*, etc.; 8 adjectifs : *souveraineté culturelle, économique, politique, territoriale*, (c'est-à-dire un pouvoir exclusif sur la culture, l'économie, etc.); 20 compléments : *souveraineté du peuple, souveraineté populaire, souveraineté nationale (canadienne); souveraineté du Québec, québécoise, du gouvernement*, etc. Après l'examen des collocations, on peut ajouter celui des diverses familles morphologiques :

Meech, après-Meech, post-Lac-Meech, Meech 2, meechéenne (ferveur); confédératif, confédérateur, confédéral, confédéralisme; constitution, constitutionnaliste, constitutionnaliser; fédéral, fédéralisme, fédéraliste, antifédéral, cryptofédéraliste; nation, national, nationalisme, nationaliste, nationalement, nationalitaire; souveraineté, souverainisme, souverainiste, demi-souverainiste, etc.

ainsi que l'examen des séries de synonymes ou de mots fortement apparentés :

reste du Canada, Canada anglais, Canada hors Québec; souveraineté, indépendance, séparation; Canadien, Canadien anglais; Canadien français, Québécois, Québécois francophone; peuples fondateurs, les deux solitudes, etc.

3.3

L'analyse de notre corpus nous a enfin permis de relever quelque 150 appellations propres à diverses réalités québécoises ou canadiennes : noms de lieu, sigles, raisons sociales, toponymes, gentilés; noms de journaux et d'autres médias; noms d'associations, de mouvements, de groupes, de corporations; noms de personnages historiques et de diverses personnalités; noms d'émissions de radio et de télévision, d'institutions scolaires, de mouvements syndicaux, de partis politiques, de fêtes et d'activités propres au Québec, etc.

Tous ces exemples du corpus BC renvoient à l'expression réelle de l'usage du français au Québec, ils sont la référence explicite de son incarnation en sol laurentien. Le français, s'il est une langue universelle, ne peut renvoyer uniquement à l'univers de la France comme c'est encore trop souvent le cas actuellement; il doit également renvoyer à la réalité nord-américaine. Les exemples sont le

prolongement sans lequel, il ne faut pas hésiter à le dire, on ne rend pas nettement compte du fonctionnement réel de la langue. C'est par des informations de cette nature, contenues dans les exemples, que le lexicographe rappelle sans cesse cette vérité [...], à savoir que la langue est faite pour franchir la clôture (par ailleurs nécessaire) de son intériorité pour rejoindre le réel de l'expérience, qui lui donne en même temps et en permanence impulsion et finalité.

Préface du TLF

Nous voyons donc à l'aide de ces exemples qu'il existe, dans les textes québécois de niveau soutenu, des mots, des sens, des emplois, des cooccurrents, des collocations qui sont employés couramment au Québec, certains exclusivement, et qui ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires.

Nous posons la question suivante : s'il est parfaitement justifié de répertorier et de décrire les emplois critiqués qui s'écartent de la norme unique du français (anglicismes, barbarismes, etc.), n'est-il pas tout aussi légitime de consigner les autres écarts, c'est-à-dire ceux qui renvoient à notre univers nord-américain? Loin d'être, à notre avis, des formes condamnées du bon usage, ces écarts sont au contraire des variantes obligées, car ils sont essentiellement référentiels de la norme (entendue au sens large) en usage au Québec.

Si on croit que cette description est légitime, doit-on penser par ailleurs qu'elle soit aussi exclusive, c'est-à-dire limitée à ces écarts? Répondre oui à cette question serait, comme le croient certains, s'acheminer vers un séparatisme linguistique, orientation que nous avons dénoncée nous-mêmes à maintes reprises. Répondre non, ce serait par contre relier notre actualisation du français à celle de la France et à celle de toute la francophonie. Inclure n'est pas exclure,

c'est ajouter; ajouter nos créations, nos emplois particuliers, nos nuances de sens, nos expressions, nos collocations et cooccurrents, nos citations d'auteurs jugés essentiels à la description du français associé à notre mode de vie nord-américain.

Les exemples présentés ci-dessus ont été tirés exclusivement d'un corpus composé de cent mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau. Nous avons volontairement utilisé un corpus restreint de manière à montrer l'importance et la richesse des exemples que fournissent même un nombre limité de textes. Nous avons parallèlement constitué des corpus représentatifs des textes techniques, scientifiques, administratifs, journalistiques, environnementaux, didactiques, promotionnels, et des autres écrits en français produits au Québec dans des situations de communication officielle. Nous sommes à les dépouiller, et nous y trouvons tout autant de particularités lexicales, d'exemples et de contextes reflétant notre manière de vivre le français en Amérique du Nord. Et nous croyons tout à fait légitime d'en faire la description et de l'adjoindre à celle du lexique de la francophonie.

C'est sans doute pour ces mêmes raisons que d'autres pays ne remettent pas en cause la légitimité de leur variance par rapport à la langue mère, notamment les États-Unis, le Brésil, le Mexique, etc. Les gouvernements de ces pays ont appuyé idéologiquement et financièrement la publication d'ouvrages de référence et de dictionnaires qui consignent la description des usages et du bon usage de ces langues. Il s'agit là d'un bien public indispensable pour l'enseignement, l'administration publique, la culture, le commerce, les affaires et le développement technologique. De fait, depuis près de deux siècles, l'anglais américain a été décrit dans un dictionnaire qui fait autorité, le *Webster*. Ce dictionnaire est paru dès 1806 et constitue aujourd'hui l'ouvrage de référence pour tous les anglophones de ce continent. De même, le portugais brésilien, parlé par plus de 155 millions d'habitants, a son dictionnaire depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, à la suite de la consommation exclusive de dictionnaires rédigés au Brésil, les rééditions successives du *Diccionario (basico) da lingua portuguesa* du Brésil, rédigé par Aurélio Buarque de Holanda Ferreira, ont confirmé la nécessité de posséder un dictionnaire brésilien du portugais. En ce qui a trait à l'espagnol parlé en Amérique, le dictionnaire de l'espagnol mexicain, rédigé par Luis Fernando Lara vient de paraître. Il est déjà une référence obligée pour cette variété d'espagnol. Enfin, Lothar Wolf, dans une allocution présentée à l'Université de Sherbrooke l'automne dernier et intitulée «Je pense, donc je suis de quelque part...», déclarait que «dans les pays de langue allemande, la couleur locale caractérise la façon de réaliser le bon usage allemand et permet ainsi de nommer la région d'origine de celui qui parle ou écrit. La majorité de

la population allemande dirait même que quelqu'un qui ne permet pas de dire, par son langage, d'où il vient, est un individu suspect, d'une façon ou d'une autre.» Selon l'auteur, en Allemagne, il est absolument nécessaire d'être de quelque part...

4. Conclusion

Bien sûr, le nombre de sujets parlants (facteur démographique) et la puissance de la nation (facteur économique) constituent des éléments très importants dans l'affirmation d'une langue nationale. Par ailleurs, toute langue doit par essence exprimer la réalité dans laquelle elle évolue; viennent donc s'ajouter des facteurs d'ordre culturel, idéologique et autre, tout aussi fondamentaux pour l'expression, l'épanouissement et la survie d'une communauté linguistique. La reconnaissance de la langue catalane est dans ce sens extrêmement probante. Aussi, il nous paraît des plus légitime de décrire et de consigner ces milliers de mots, de sens, d'expressions, de collocations, de cooccurrents et de citations qui font état de notre manière d'être, de penser, de vivre et dont on a besoin dans le cadre de notre vie sociale, politique, économique, culturelle, sportive, etc. Il ne s'agit nullement de pratiquer un quelconque «séparatisme linguistique», mais au contraire d'établir un lien entre nos usages linguistiques et ceux des autres francophones.

Références

- ASSOCIATION CULTURELLE D'AHUNTSIC 1990 Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mémoire, 10 p.
- AGEUQAM 1990 Mémoire de l'Association générale étudiante des secteurs sciences humaines, arts et lettres de l'Université du Québec à Montréal, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 2 novembre, mémoire 228, 29 p.
- GRENIER, Gilles 1990 Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1^{er} novembre, mémoire, 30 p.
- MAURAS, Jacques 1986 «Régionalismes et langue standard», dans *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 79-88.
- STRAKA, Georges 1966 «Préface», dans Dulong, Gaston, *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. V11-XV1.
- TLF : Trésor de la langue française, «Préface», *Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, sous la direction de Paul Imbs et de Bernard Quemada, Centre national de la recherche scientifique, Gallimard, 16 volumes, 1971-1994.

- VINCENT, Nadine 1997a «Particularités du vocabulaire sociopolitique québécois», dans *Exploration du lexique*, Québec, CIRAL, publication B-208 : 315-325.
- VINCENT, Nadine 1997b «Ma nation, ton peuple, notre pays. Analyse lexicographique d'un corpus sociolinguistique québécois», dans *Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise*, Québec, CIRAL, publication B-209 : 53-74.